

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **Fourniture et pose de coffres de chambres type hôtellerie**

**Date limite de réception des offres :**

**19 octobre 2015 à 11h00**

Le présent règlement, établi le 21/09/2015, comprend 5 pages.

**SOMMAIRE**

---

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

**ARTICLE 2 – REGIME JURIDIQUE DE LA CONSULTATION**

**ARTICLE 3 – LOTS**

**ARTICLE 4 – CONTENU DES OFFRES**

**ARTICLE 5 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

**ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

**ARTICLE 7 – DEROULEMENT DE LA CONSULTATION**

**ARTICLE 8 – CRITERES DE CHOIX DES OFFRES**

**ARTICLE 9 – MODALITES D'EXECUTION**

**ARTICLE 10 – MODALITES DE PAIEMENT**

**ARTICLE 11 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**ARTICLE 12 – DELAI DE PRODUCTION DES PIECES MANQUANTES**

**ARTICLE 13 – CONTENTIEUX**

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation a pour objet la fourniture et la pose de coffres de chambres type hôtellerie pour le centre hospitalier de Troyes, suivant les caractéristiques techniques suivantes :

- modèle « extérieur » (non encastrable) électronique en acier
- fixation par la base garantie 1 an minimum contre l'arrachage, chevilles homologuées (sur une tablette fixe de placard, en stratifié)
- porte anti-arrachement sans gond apparent
- serrure numérique digitale à code-utilisateur variable, simple à programmer / déprogrammer / reprogrammer :
  - changement de code porte ouverte
  - annulation automatique du code à l'ouverture de la porte
- clavier utilisable par des non-voyants (si possible)
- code-maître unique et clé d'urgence unique, identique pour l'ensemble des coffres commandés
- alimentation basse tension par piles ou batterie (comprises)
- intérieur de coffre **sans** moquette (hygiène hospitalière)

Les candidats devront proposer 2 capacités de coffres :

- environ 7 litres pour petits objets
- environ 16-18 litres pour document format A4

Les dimensions maximum de l'espace disponible dans les placards sont : L.30 x P.35 x H.34

## **ARTICLE 2 – REGIME JURIDIQUE DE LA CONSULTATION**

La consultation est passée selon une procédure adaptée, conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Cette procédure est détaillée à l'article 7 du présent document.

Elle se conclura par un marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, valable du jour de la notification au 31/12/2016.

En application de l'article 77 du code des marchés publics, les commandes seront passées au fur et à mesure des besoins de l'un ou l'autre modèle de coffre, livrables et payables avant le 31/12/2016.

## **ARTICLE 3 – LOTS**

La présente consultation est constituée d'un seul lot qui sera attribué en totalité à un seul fournisseur.

## **ARTICLE 4 – CONTENU DES OFFRES**

Suite à la **présentation obligatoire** des modèles de coffres proposés (voir article 7 du présent document), chaque soumissionnaire présentera une **offre de base** sous forme :

- d'un devis détaillant le prix unitaire HT en euros de chaque coffre et de ses équipements optionnels éventuels, le taux de remise consenti sur ce tarif ainsi que le taux de T.V.A.  
Les dimensions utiles intérieures et hors tout y seront indiquées.
- d'un devis détaillant la pose de chaque coffre, éventuellement dégressif en fonction de la quantité de la commande

L'offre sera accompagnée de toute documentation, schéma, photo et/ou descriptif utiles au choix et intégrera un visuel des produits objets de l'offre.

En aucun cas ne doit être jointe une documentation autre que celle des produits demandés, tel que décrits à l'article 1.

Les **variantes** ne sont pas autorisées.

*L'offre détaillera obligatoirement l'attention portée par les fabricants et le soumissionnaire à limiter les impacts négatifs des produits proposés sur l'environnement.*

#### **ARTICLE 5 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

La date-limite de validité des offres est fixée au 31/12/2015.

#### **ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les offres seront adressées par e-mail (voir article 11), courrier, ou remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier de Troyes  
Direction de l'Accueil et de l'Hôtellerie  
Investissements Mobiliers  
Pavillon M / 2<sup>è</sup> étage  
101 avenue Anatole France  
10003 – TROYES cedex

**avant le lundi 19 octobre 2015 à 11h00**

Une offre par mail donnera lieu à l'envoi d'un accusé de réception.

#### **ARTICLE 7 – DEROULEMENT DE LA CONSULTATION**

La consultation se déroulera en 5 phases :

- 1) Présentation obligatoire des modèles de coffres proposés, sur rendez-vous (voir article 11 de la présente consultation)
- 2) Réception des offres
- 3) Analyse des offres
- 4) Négociation avec les 2 candidats les mieux-disants
- 5) Classement définitif des offres

#### **ARTICLE 8 – CRITERES DE CHOIX DES OFFRES**

Pour le choix des offres, il sera tenu compte des critères ci-dessous, suivant leur pondération :

- Valeur technique : 55 % appréciée au regard, par ordre d'importance:
  - o de la simplicité d'utilisation du système de fermeture proposé
  - o de la solidité et du système de fixation
  - o de la capacité, dans le respect des dimensions souhaitées
- Prix : 40 %
- Réduction des impacts négatifs sur l'environnement : 5 %

#### **ARTICLE 9 – MODALITES D'EXECUTION**

Les livraisons et poses sont à effectuer suivant un planning validé à chaque commande.

En cas de retard de livraison, des pénalités seront appliquées soit :

$$P = \frac{V \times R}{1000} \times 20$$

*P = montant de la pénalité*

*V = Prix de base HT des produits non livrés (nombre de produits x prix unitaire)*

*R = nombre de jours de retard.*

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Cette clause et sa formule de calcul sont réputées acceptées par le soumissionnaire.

### **ARTICLE 10 – MODALITES DE PAIEMENT**

Chaque facture, adressée au centre hospitalier après service fait pour la totalité de chaque commande, sera réglée par mandat administratif dans un délai global de 50 jours à date de réception de celle-ci.

### **ARTICLE 11 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Tout renseignement concernant la présente consultation peut être obtenu auprès de :

Geneviève AMIEL – DAH Investissements mobiliers  
Tél : 03.25.49.49.59 - Fax : 03.25.49.48.50  
e-mail : [genevieve.amiel@ch-troyes.fr](mailto:genevieve.amiel@ch-troyes.fr)

ou

Brigitte GATOULLAT – DAH Investissements mobiliers  
Tél : 03.25.45.85.02 - Fax : 03.25.49.48.50  
e-mail : [brigitte.gatouillat@ch-troyes.fr](mailto:brigitte.gatouillat@ch-troyes.fr)

### **ARTICLE 12 – DELAI DE PRODUCTION DES PIECES MANQUANTES**

Le marché sera définitivement attribué au candidat retenu quand celui-ci aura produit, dans un délai fixé à sept jours consécutifs maximum à compter de la date d'envoi de la demande par le centre hospitalier de Troyes (par lettre simple ou mail), les attestations et certificats prévus aux articles 46-I et 46-II du Code des Marchés Publics :

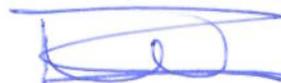
- une attestation sur l'honneur de lutte contre le travail dissimulé (anciennement formulaire DC6) ainsi que les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du travail ou attestations sur l'honneur équivalentes, datant de moins de 6 mois
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales : liasse 3666 et attestation de l'URSSAF datant de moins de 6 mois ou l'état annuel (NOTI2) délivré contre dépôt des originaux des certificats établis au 31 décembre de l'année qui précède le lancement de la consultation

A défaut, le candidat sera éliminé et son offre rejetée.

### **ARTICLE 13 – CONTENTIEUX**

Les litiges auxquels l'application de la présente procédure adaptée pourrait donner lieu seront soumis au tribunal administratif de Champagne-Ardenne à Châlons-en-Champagne.

Le Directeur de l'Accueil et de l'Hôtellerie



Frédéric LUTZ